



Violence volontaire sur sa maitresse

Par **aurore**, le **28/11/2010** à **20:13**

Bonjour,
j'ai été pendant 4 ans la maitresse de mon ex petit ami, il m 'a battu plusieurs fois et la dernière fois j'ai eu 15 jours d'itt
Pouvez vous me dire si des violence sur sa maitresse sont des violence volontaires ou des violences volontaires aggravées.
Merci de votre réponse

Par **Marion2**, le **28/11/2010** à **21:22**

Bonsoir,

Peu importe que les violences soient sur la maîtresse, l'épouse, un inconnu....

Selon l'article 222-11, les violences qui entraînent [fluo]une incapacité totale (ITT) de plus de huit jours [/fluo] sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. En cas de circonstances aggravantes, la peine peut aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75000 euros d'amende.

- Les violences qui n'entraînent aucune incapacité de travail constituent des contraventions de 4ème classe, soit des violences légères.